

DEMANDE DE TEST DE DISPENSE

Un test de dispense consiste en une dispense de présence au cours pour ne présenter que l'examen en fin de cours. Vous pouvez consulter le dossier pédagogique¹ du cours afin de prendre connaissance des acquis d'apprentissage que vous devez maîtriser pour la réussite du cours.

Votre demande doit être introduite au secrétariat au plus tard le 31 octobre 2024.

Etudiant(e)

Section

Unité d'enseignement (cours)

Professeur

Accord (de présentation du test de dispense, réservé au Conseil des études) : **oui** – **non**

¹ Les dossiers pédagogiques se trouvent sur le site internet de l'école, sur la page de la section concernée, accessible via l'URL : <https://www.coursindustriels.com/formations/>.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

*Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be*

INSTITUT DES COURS INDUSTRIELS

*Boulevard de l'Abattoir 50, 1000 Bruxelles
T. 02 279 51 00 – sec.coursindustriels@brucity.education
www.coursindustriels.com*

Résultat en pourcent

Réussite du test (réservé au Conseil des études) : oui – non

Signature du Conseil des études

Cachet de l'Institut des Cours Industriels

Signature de la Direction



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

*Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be*

INSTITUT DES COURS INDUSTRIELS

*Boulevard de l'Abattoir 50, 1000 Bruxelles
T. 02 279 51 00 – sec.coursindustriels@brucity.education
www.coursindustriels.com*